



Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÈGLEMENT D'URBANISME # 128-2018-A02

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par un projet de règlement # 128-2018-A02 modifiant le plan d'urbanisme # 128-2018-PU de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 19 août 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement # 128-2018-A02 (P) intitulé « **Projet de règlement de concordance modifiant le plan d'urbanisme # 128-2018-PU de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson afin d'y introduire de nouvelles normes régionales relatives à la protection et l'accessibilité aux sentiers prévues au schéma d'aménagement de la MRC** ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **24 septembre 2019, à 18 h 30**, dans la salle du conseil à l'hôtel de ville, 88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, pour expliquer le projet de règlement numéro 128-2018-A02 qui a pour but d'ajouter la nouvelle orientation 6 « Assurer la pérennité et l'accès aux réseaux de sentiers non-motorisés » au schéma de la vision à l'article 3., son diagnostic au sous-article 3.6.1 à l'article 3.6 et le tableau des objectifs et moyens de mise en œuvre de l'orientation 6 au sous-article 3.6.2 de même que la carte 31 du schéma d'aménagement en annexe au règlement.

Au cours de cette assemblée publique, madame la mairesse, son représentant ou le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Ce projet de règlement est disponible pour consultation au Service de l'urbanisme, aux heures régulières de bureau, suivant les dispositions de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et sur le site Internet section Urbanisme <https://lacmasson.com/services-aux-citoyens/plan-durbanisme>.

DONNÉ à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 4 septembre 2019.

Julie Forgues
Directrice générale, greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, directrice générale, greffière adjointe de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité à la page __, de l'édition du 4 septembre 2019 du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut. De plus, une copie dudit avis a dûment été affichée à l'endroit prévu à l'hôtel de ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, entre 9 h et 17 h, par la soussignée à la date précitée et diffusée sur le site Internet municipal.

Julie Forgues